

PROCES KHALIFA

Les plaidoiries se poursuivent

En se succédant, les avocats des prévenus s'accrochent, à leur quatrième jour de plaidoirie dans l'affaire Khalifa, à un même fondement de défense, celui de remettre les choses dans leur véritable contexte, à savoir qu'«à une période donnée, personne ne doutait de la frivolité de Moumen Khalifa» d'autant qu'il incarnait «le statut du salutarie seul à même de propulser l'Algérie vers l'économie de marché et vendre une image salubre du pays».

C'est du moins l'avis de M^e Chaouch Ahmed dont ses deux clients, des commissaires aux comptes poursuivis pour corruption, n'ont, selon lui, bénéficié d'aucun privilège encore moins d'une carte de Thalassothérapie. Il tentera de démonter le réquisitoire du procureur général en argumentant que ses mandats ont validé les comptes d'El-Khalifa Bank sous toute réserve avec, en sus, l'absence de l'intention criminelle.

Selon M^e Boutaouine Mohamed, qui plaideait pour Sakhara Hamid et Mimi Lakhdar, commissaires aux comptes, «qui aurait eu l'audace et le courage de contrôler les dépenses de Moumen Khalifa à l'époque où il festoyait avec les grandes stars du showbiz dans sa villa à Cannes?», et de poursuivre : «Je vous assure que nombreuses étaient les personnes qui souhaitaient avoir l'honneur de travailler chez Moumen Khalifa surtout qu'il s'affichait à la télévision avec des ministres et des hommes du pouvoir. Il était même l'exemple à suivre dans la voie de l'investissement en Algérie.»

Poursuivant la défense de ses mandants, M^e Boutaouine

regrette que le représentant du ministère public ait requis quatre ans de prison ferme à l'encontre de ses clients. Là, le procureur général l'interrompt mais la juge intervient pour lui rappeler que le code de procédure pénale interdit au procureur de se mettre en travers de la plaidoirie des avocats mais qu'il peut répondre par la suite.

Parallèle avec la juridiction française

Dès lors, l'avocat cite la révision du code de procédure pénale français. Il fera savoir qu'en France la possibilité de placer un magistrat pendant 24 heures en prison pour qu'il puisse sentir les affres de la détention fait l'objet d'étude. Ceci, dira-t-il, fera réfléchir le magistrat par deux fois avant de décider du mandat de dépôt. C'était suite à une erreur de justice dans une affaire de pédophilie dans laquelle des accusés, acquittés plus tard, ont été placés à tort en détention préventive.

L'avocat reviendra sur le rôle du commissaire aux comptes. «Le commissaire aux comptes n'est pas chargé de vérifier systématiquement la comptabilité des sociétés mais plutôt voir si elle est sincère et régulière. C'est une fonction libérale avec un statut indépendant où il n'est tenu que par les obligations de moyen et non par les obligations de résultat. Je regrette que le représentant du ministère public n'ait su faire la différence», tonnera-t-il.

L'avocat s'adresse au procureur général pour lui rappeler que ses mandants ont écrit à qui de droit sur les irrégularités et la transgression des règles prudentielles s'agissant des crédits alloués aux filiales d'El-Khalifa Bank et qui ne devaient pas dépasser 15% des fonds

propres de la banque mère. «Le crédit a dépassé 20% et mes clients avaient alerté la Banque d'Algérie par correspondance datée du 6 mai 2001», plaide l'avocat qui reproche au juge d'instruction de Chéraga de «ne pas avoir fait correctement son travail». «Il est l'arbitre qui instruit à charge et à décharge. Il aurait dû étudier les textes régissant les missions des commissaires aux comptes et s'il l'avait fait, je suis persuadé qu'il aurait rendu un non-lieu pour mes clients», souligne l'avocat.

L'autre intervention, celle de M^e Amalou Chami qui plaide pour le compte de Amrouchène Amar, expert financier à la filiale Enafor. Tout de go, il dira que son client est innocent. «Si sa fille a travaillé à Khalifa Airways c'est parce qu'elle est diplômée universitaire et a été recrutée après avoir fait une demande suite à un avis de presse. Je ne vois pas là le délit de corruption en plus mon mandant n'est pas un salarié d'Enafor», dira M^e Amalou. On saura que la carte de gratuité de voyage détenue par l'accusé lui a été transmise par voie postale avant qu'il ne la détruise car il ignorait l'origine de l'expéditeur. «Mon client n'a jamais utilisé cette carte donc il n'a bénéficié d'aucun indu avantage.»

Le prévenu Meziani Abdellali, contre lequel deux ans de prison ferme ont été requis par le procureur général, sera défendu par M^e Saâdaoui Ahmed. Il est accusé de corruption et de trafic d'influence pour avoir bénéficié d'une carte de gratuité de voyage avant même que la CNR ait déposé le 11 septembre 2001 son argent à El-Khalifa Bank. «Mon client, qui était dans la députation (1997-2002), a sillonné le monde dans le cadre de ses missions syndicalistes du fait

qu'en plus de son adhésion à l'UGTA, il était membre de l'Union des travailleurs arabes et maghrébins. Devrait-il attendre Khalifa Airways pour lui accorder une carte de gratuité de voyage 1+3?», tente-t-il de démonter la qualification de corruption avant conclure que son mandant n'avait aucune responsabilité dans les dépôts de la CNR encore moins une influence sur ses dirigeants.

«Où était le ministre du travail?»

L'avocate Chehloul Fatima défendant le même prévenu Meziani Abdellali justifiera le rush des déposants chez Khalifa non seulement par les avantages accordés mais du fait que les banques algériennes étaient obsolètes. «Tout le monde a vu un jeune homme arriver, ingénieux ou machiavélique, pour apporter un souffle nouveau. Sa banque a apporté des facilités extraordinaires contrairement aux structures étatiques qui étaient lourdes», expliquera-t-elle, avant de déplorer que les rapports d'enquête entamés dès 1998 comportaient de graves irrégularités et qu'il n'y ait pas eu de suite au motif que les inspecteurs de la commission bancaire n'étaient pas assermentés. Elle accusera sans détour le ministère du Travail de non-vérification des dépôts de la CNR. «La tutelle a une lourde responsabilité dans le contrôle des milliards qui ont été déposés car il s'agit de l'argent des travailleurs, même si l'on parle d'excédent de caisse. Où était le ministre du Travail? Il aurait dû réagir dès 1999 au moment où toutes les caisses allaient déposer allégrement les excédents sans que le ministre réagisse.»

M. B.

Remise en cause de la fiabilité de la liste des bénéficiaires des cartes de Thalasso

L'avocate Messaoudène Saliha a jeté, jeudi dernier, un pavé dans la mare en déclarant qu'elle doutait de la fiabilité de la liste des bénéficiaires de la carte de Thalassothérapie. Pour elle, c'est le directeur du Centre de thalasso qui a confectionné cette liste d'autant que sur les dites cartes «il n'existe aucun logo d'El-Khalifa Bank». «Ce n'est pas El-Khalifa bank qui a demandé ces cartes mais c'est le directeur qui les a réalisées. Sinon comment justifier qu'il ne connaît pas ces clients?» Rappelons que le montant de ces cartes s'est élevé à 450 millions de centimes, que Azziz Djamel, directeur de l'agence Khalifa à El Harrach, a refusé de régulariser.

M. B.

La juge quitte la salle sans lever l'audience

La présidente du tribunal criminel de Blida, M^{me} Brahimi, a eu un malaise, jeudi dernier, qui l'a obligée à quitter la salle sans lever l'audience. Elle est sortie presque en courant ce qui a inquiété l'assistance surtout que ses assesseurs, les jurés ainsi que le procureur général n'ont pas bougé de leurs chaises. Elle reviendra un quart d'heure plus tard pour demander des excuses à la salle et surtout à l'avocat M^e Ghetas qu'elle a laissé debout à attendre pour terminer sa plaidoirie. «Mana illa bachar (je ne suis qu'un être humain)», se justifiera la juge pour cet incident. C'était vraisemblablement la lourdeur du dossier qui l'a épuisée car c'était la deuxième fois qu'elle avait un tel malaise.

M. B.

TIZI-OUZOU

Arrestation de deux autres complices des auteurs des attentats du 13 février

Comme ils l'avaient laissé entendre la semaine dernière, lorsque fut rendue publique l'interpellation puis la présentation devant le parquet près le tribunal d'Azazga d'un groupe de huit complices des auteurs des sept attentats du 13 février dernier, les services de la Sûreté de wilaya de Tizi-Ouzou ont fait état ce week-end de l'arrestation de deux autres personnes dans le cadre de la même affaire. En effet, après le coup de filet de la semaine dernière, les investigations ont mené les enquêteurs de la police judiciaire encore une fois à Bordj-

Ménaïel où ont été interpellés deux autres membres du même réseau de soutien aux groupes ayant commis les attentats à la voiture piégée dans les localités de Drâa Ben Khedda, Mekla et Boubhir. C'est de cette dernière localité qu'une partie de l'échec a pu être démantelée, selon une source bien informée. Les examens entrepris par les éléments de la police scientifique sur les débris de la Renault 4 piégée ont permis de remonter la filière, du moins une partie, jusqu'à permettre l'arrestation, à ce jour, de dix personnes entre Bordj-Ménaïel, Tizi-

Ouzou, Alger et les Issers. Tous répondront des chefs d'accusation d'adhésion à groupe terroriste, participation à la fabrication d'engins explosifs, assassinat et tentative d'assassinat, et de destruction volontaire d'édifices de l'Etat et de biens d'autrui en usant d'explosifs. Par ailleurs, dans plusieurs régions de la wilaya de Tizi-Ouzou où la présence des troupes de l'ANP a été renforcée, ce week-end a été consacré aux grandes opérations comme l'illustrait, dans la matinée de jeudi, un interminable ballet d'hélicoptères traversant le ciel de Tizi-Ouzou

dans tous les sens. Selon diverses sources, d'intenses bombardements ont ciblé des périmètres boisés dans la région d'Azzefoun au nord-est à l'instar de la forêt de Mizrana, au nord de Tizi, ou encore dans la partie Est de la wilaya, entre les lointaines communes d'Ijjer et Ifigha. C'est, en tous les cas, un week-end qui pour beaucoup à Tizi rappelle les années de feu et, il faut le dire, ils ne sont pas des masses à adhérer à la thèse prônée par les pouvoirs publics sur la question sécuritaire.

Azedine Maktour

AIT-AMRANE

Deux militaires assassinés et un autre blessé

Le bilan macabre de ce qui semble être une attaque généralisée déclenchée par différents groupes armés basés dans plusieurs maquis de la wilaya de Boumerdès, s'est malheureusement alourdi mercredi dernier. En effet, lors de l'une des attaques qui n'a pas été rapportée par la presse, deux militaires ont été tués et le troisième blessé. Cette attaque a été perpétrée, en même temps que celles qui ont été relatées dans *Le Soir d'Algérie* du jeudi, au nord-est de la commune d'Aït-Amrane dans la wilaya de Boumerdès. Elle a été dirigée, dans la nuit de mardi à mercredi, contre le détachement militaire basé au village El-Djenina, sur la route Souk-El-Had/Chabet-El-Ameur dans la rive est de Oued-Issers. Selon nos informations, dans la nuit de mardi, un groupe terroriste du GSPC s'était embusqué sur les hauteurs surplombant cette caserne et a tiré à l'arme automatique sur le cantonnement des forces de l'ordre. La riposte des militaires avait fait fuir les assaillants. Mercredi à l'aube, un détachement de militaires s'était déployé pour un ratissage. Malheureusement, les soldats de l'ANP ont été surpris par la traîtrise des islamistes armés. Ces derniers avaient dissimulé une bombe artisanale avec mise à feu à distance. A l'arrivée des éléments de l'ANP, l'engin a été actionné causant le bilan indiqué.

Nuisance et propagande du GSPC

Il y lieu de noter que les attaques déclenchées dans la nuit de mardi à mercredi dans plusieurs communes de la wilaya de Boumerdès ont été synchronisées et étalées dans l'espace. Jumelées à celles qui ont été perpétrées, dans la même nuit, dans les wilayas de Bouira et Tizi-Ouzou et aux deux vagues d'attentats à la voiture piégée de Réghaïa, Dergana pour la première série et les 7 commis dernièrement dans les communes de Boumerdès et Tizi-Ouzou sont, d'après des analystes, des méthodes usitées récemment par ce mouvement insurrectionnel comme moyen à la fois de nuisance et de propagande pour d'une part faire croire qu'il maîtrise parfaitement la hiérarchisation et l'organisation territoriale des ses groupes et d'autre part, induire des jeunes en leur faisant croire que le mouvement armé est fort pour les mettre en confiance et par là même renforcer leur tentation pour une aventure au maquis. Actuellement, ces derniers sont malheureusement, d'après les sources sécuritaires, majoritaires au sein du GSPC. D'ailleurs, ces attaques dévoilent que fort heureusement, les troupes du GSPC n'ont pas la maîtrise du terrain. S'embusquer dans la nuit derrière un abri pour tirer de loin sur les détachements militaires et les barrages des gendarmes et des militaires ne nécessite pas énormément de courage ou de connaissance dans l'art de la guerrilla. Sur les cinq ou six attaques enregistrées dans la nuit de mardi dans la wilaya de Boumerdès, seuls deux gendarmes auraient été blessés par balles. Les deux décès ont été déplorés lors de l'explosion d'un engin piégé. Deux officiers supérieurs avec qui nous avons évoqué les dernières attaques restent imperturbables «C'est du pipo», commente l'un d'eux avant d'ajouter : «Un jour ou l'autre, on finira par les avoir. C'est simplement une question de temps et on en finira avec ces sanguinaires». Mais gare au mépris que seraient tentés d'afficher les services de sécurité à l'endroit d'éléments dont les seules motivations sont de semer l'horreur et de causer des destructions. Et pour causes, il y a quelques semaines, un officier versé depuis des années dans la lutte nous confiait : «Pour renforcer ses rangs, le GSPC recrute des jeunes fragilisés, et sans formation. Actuellement, ils ne sont pas d'une grande efficacité pour participer à des embuscades, mais au bout de deux d'entraînement et une fois qu'ils auront franchi le pas de la tuerie, ils deviendront redoutables».

L. H.